

Compatibilité au Projet de Territoire de Paris-Saclay

Projet de territoire de Paris Saclay 2021-2031

Axe	Objectif	Orientation	Projet concerné ?	Commentaires
AXE 1 - FAIRE DE L'EXCELLENCE ECONOMIQUE ET SCIENTIFIQUE UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET D'EMPLOI	Moderniser les parcs d'activité pour renforcer leur attractivité	1 Faire de la transformation du parc d'activités de Courtabœuf une priorité majeure de l'agglomération, avec la mise en place d'une nouvelle gouvernance à travers le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) et d'une feuille de route opérationnelle et atteindre un taux d'optimisation (densification du bâti sur le parc d'activités) de 58 % d'ici 2026, contre 52 % aujourd'hui	X	Le projet s'implante dans le parc d'activités de Courtabœuf, sur un site déjà existant, anthropisé, désaffecté, permettant d'optimiser la densification du bâti sur le parc d'activités. Il permettra de redynamiser le parc.
		2 Rénover quatre parcs d'activités d'ici 2026		
		3 Créer un démonstrateur « Parc d'activité exemplaire » sur la ZAC Champlan d'ici 2026		
	Accompagner le déploiement du parcours résidentiel des entreprises en visant le rééquilibrage sur le territoire (pépinières, villages d'artisans)	4 Créer une pépinière à Courtabœuf d'ici 2026		
		5 Créer une offre d'hôtels d'entreprises artisanaux secteur RN20 ou Orly / Massy d'ici 2026		
		6 Création d'une offre « deep tech » performante et concurrentielle (cf. livre blanc « deep tech »)		
	Offrir une connexion Très Haut Débit (THD) de qualité sur tout le territoire	7 Couvrir à 100 % en THD le territoire, d'ici 2026, avec un engagement qualité de la part des délégataires et opérateurs		
	Co-construire des chartes d'engagement territorial entre les entreprises et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay	8 Lancer la démarche et atteindre un objectif de 10 signatures de chartes par an (aide à l'insertion des jeunes, clauses d'insertion, mentorat, etc.)		
	Déployer le réseau des tiers lieux	9 Favoriser l'installation d'un tiers-lieu par bassin de vie (fablab, espace de coworking, etc.) avec un portail unique permettant les réservations et un animateur par lieu (cf. « réseau coworking Paris-Saclay »)		
	Créer un incubateur de l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire (sélection de porteurs de projets, formation, financement, etc.)	10 Atteindre un objectif de 10 projets incubés par an d'ici 2026		
	Contribuer à l'émergence d'un campus numérique dédié à l'image sur le site de Perray-Vaucluse	11 En lien avec les deux pôles d'activités (plateau de Saclay et le pôle cinématographique 217 ON AIR) et le Parc de l'Évènement situé sur les communes de Longjumeau et Champlan (qui compte déjà 47 entreprises des métiers de l'évènementielle de l'image et du son), mettre en œuvre un campus mélangeant formation, pépinière d'entreprises et laboratoire de recherche autour de tous les métiers liés au numérique, à l'image et aux métiers associés à l'horizon 2026		
	Renforcer la capacité de recrutement des entreprises, par différents dispositifs et politiques publiques	12 Accompagner les communes sur la mise en réseau et la réorganisation des antennes emplois en s'appuyant sur les outils MEIF et Vitalis		
		13 Diversifier notre action en direction de tous les publics, personnes éloignées de l'emploi, jeunes, seniors, etc.		
		14 Organiser un forum de l'orientation et de la formation, pour accompagner les jeunes en décrochage scolaire et en difficulté d'insertion, ainsi que les individus en situation d'emploi précaire ou de chômage		
		15 Identifier les secteurs en manque de main d'œuvre et orienter les formations vers ces secteurs (par exemple la rénovation énergétique)		
		16 Créer un réseau de cités des métiers / d'antennes-emplois tournés vers la reconversion et la formation professionnelle		
		17 Mettre en place le dispositif « Transition collective » pour identifier les entreprises en fragilité (risque de licenciement) ou en tension (difficultés à recruter)		

Projet de territoire de Paris Saclay 2021-2031

Axe	Objectif	Orientation	Projet concerné ?	Commentaires
AXE 2 - REAFFIRMER LA PRIORITE EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DES MOBILITES, EN CONTINUANT DE RENFORCER LA QUESTION DES MOBILITES DOUCES	Améliorer l'intermodalité	18 Développer 12 pôles multimodaux (gare routière, voiture, bus, vélo, parking, etc.) d'ici 2026, pour accompagner les mobilités douces et décarbonées		
		19 Réussir la transformation du hub de transport de Massy et faciliter le rabattement depuis tout le territoire		
		20 Agir pour la création de nouvelles gares : Camille Claudel et Morangis (Grand Paris Express) et Le Pileu (RER C branche Massy-Versailles, en anticipation sur la transformation en T12)		
	Mieux desservir l'ensemble du territoire	21 Assurer les liaisons bus express rapides sur les axes Les Ulis-Courtabœuf-Massy et RN20		
		22 Renforcer les liaisons par bus pour les communes ne bénéficiant pas de gare		
	Changer de braquet en matière de pistes cyclables	23 Développer un réseau des mobilités douces sur le territoire de l'agglomération qui articule à la fois des grandes lignes structurantes (lignes B3 / C2 du RERV) et un maillage de lignes de proximité importantes pour le territoire et ses habitants, en partenariat avec les communes : passer de 180 km de circulations douces intercommunales à 300 km d'ici 2026		
		24 Poursuivre le développement des bornes électriques	X	25 places des 84 places de stationnement pour véhicules légers seront équipées en bornes de recharge électrique. La pose de fourreaux en attente permettra dans le futur d'équiper en bornes de recharge électrique les places de parking restantes.
	Déployer les nouvelles mobilités et favoriser les innovations :			25 Innover en matière de mobilités en lien avec les acteurs scientifiques du territoire et accompagner au changement de comportement de mobilité au moins 50 % des répondants au diagnostic maMob' sur le campus urbain, en particulier avec l'Université Paris-Saclay et l'Institut Polytechnique de Paris
		Désengorger certains points durs du réseau routier et faciliter la circulation des transports en commun par des projets d'aménagement routier	26 Le nœud autoroutier de l'A6 pour le pôle d'Orly	
	27 Les aménagements des échangeurs du Christ-de-Saclay, de Corbeille, du Ring des Ulis et du diffuseur de Mondétour			
	28 Les couloirs bus sur la RN118, la N104			
	29 La résorption des points noirs sur la RN20			
Accompagner la rénovation énergétique sur le territoire des logements et des locaux d'activités avec la création d'un guichet unique	30 Pour les logements : des objectifs de 2 400 logements Bâtiment Basse Consommation (BBC) / an, dont 960 logements individuels et 1 440 collectifs			
	31 Pour le tertiaire : rénover 90 % des surfaces tertiaires d'ici 2030 (environ 12 000 entreprises / 1 700 00 m²) avec un objectif d'au moins 50 %			
	32 Accompagner les communes pour favoriser la décarbonation du secteur du logement dans l'agglomération Paris-Saclay, notamment par le soutien aux bonnes pratiques en matière de construction (par exemple sur l'utilisation de certains matériaux)			
Accompagner la réduction de la consommation électrique liée à l'éclairage public	33 Passage à 80 % en ampoule LED de l'éclairage public d'ici 10 ans, atteindre une réduction de la consommation de 50 % par rapport à l'année 2021			
Soutenir l'extension des réseaux de chaleur et valoriser la chaleur fatale	34 Multiplier par 3 la part de chaleur et de froid renouvelables distribués par les réseaux de chaleur à l'horizon 2030 (par rapport à la situation de 2018)	X	Des études technico-économiques sont en cours pour récupérer la chaleur fatale du site. Des prospects ont dores et déjà été identifiés au niveau du campus d'Orsay.	
Suivre et améliorer la qualité de l'air et le bruit avec la création d'un réseau d'observation de la qualité de l'air et du bruit, pour mieux comprendre l'origine des nuisances et constituer une aide à la décision	35 Mettre en place, à l'horizon 2024, un réseau de 7 appareils de mesure mobiles permettant d'étudier 28 points de mesures air et / ou bruit complémentaires à l'unique capteur de qualité de l'air présent sur le territoire			
Soutenir la filière agricole locale en réinjectant les sommes collectées via un fonds dédié à la compensation agricole collective.	36 Financer 10 projets collaboratifs (« économie agricole ») d'ici 2026			
	37 Développer la création de haies d'arbres et de végétaux sur toutes les parcelles agricoles pour protéger les sols de l'érosion et favoriser la biodiversité animale dans ces habitats naturels			
	38 Soutenir le développement de l'agroforesterie et de l'agro-écologie			

Projet de territoire de Paris Saclay 2021-2031

Axe	Objectif	Orientation	Projet concerné ?	Commentaires
AXE 3 - REUSSIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION	Accompagner l'agriculture locale et les circuits courts sur le territoire, notamment à travers le Projet Alimentaire Territorial	39 Aider à la création et au développement pour les entreprises / jeunes agriculteurs : « pépinière agricole » avec un objectif de 5 accompagnés par an		
		40 Promouvoir le consommateur local sur le territoire avec « Paris-Saclay boutiques », avec un objectif de 50 nouvelles boutiques référencées par an		
	La préservation des espaces naturels est à la fois un enjeu majeur de biodiversité, un élément d'attractivité du territoire et un enjeu environnemental	41 Mettre en place une politique pour favoriser le classement des forêts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en Espace Boisé Classé (EBC) afin d'avoir une protection maximale des espaces boisés, mais aussi des zones humides et semi-humides		
		42 Veiller à promouvoir systématiquement l'infiltration à la parcelle et la protection de la ressource en eau	X	Les espaces verts et les places de stationnement en gazon renforcé (plus de 75 % des places de stationnement) permettront l'infiltration des eaux pluviales. Aucun prélèvement d'eau ni rejet au milieu naturel ne sont prévus.
		43 Soutenir une meilleure connaissance des espaces naturels du territoire de l'agglomération (notamment par la mise en œuvre de l'atlas de la biodiversité, etc.)		
		44 Mettre en cohérence des projets, en appliquant et en promouvant le principe de 20 % de surfaces non imperméabilisées et de 80 % de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert dans les projets neufs		
		45 Soutien (financier ou en ingénierie) aux projets de désimperméabilisation portés par les communes		
		46 Stratégie foncière dont les contours doivent être précisés		
		Optimiser la gestion des eaux	47 Développer une stratégie de maîtrise foncière à destination des personnes habitant en zone à risque d'inondation, et pour la préservation de la faune et de la flore locales	
	48 Préserver au moins 80 % des zones humides existantes et restaurer 100 % des zones humides en propriété publique via une politique d'entretien et de réhabilitation			
	49 Atteindre un taux de 50 % de conformité des installations privatives d'assainissement des particuliers et de 70 % pour les entreprises			
	50 Limiter les exfiltrations d'eaux usées vers le milieu naturel par une réhabilitation des réseaux avec taux de renouvellement de 1,2 % par an			
	51 Réduire les fuites des réseaux d'eau potable par un renouvellement de 1,2 % du linéaire par an, soit une baisse de 12 à 8 Mm3 perdus par an d'ici 5 ans.			
	52 Protection de la ressource en eau via la récréation de points d'eau (mares, renaturation des rivières) et la protection des zones humides et semi-humides			
	Favoriser le recyclage et l'économie circulaire	53 Favoriser les écosystèmes circulaires par l'identification des ressources locales, de leurs modes de gestion et des besoins des acteurs, afin d'affiner la connaissance du métabolisme du territoire		
		54 L'identification d'écosystèmes locaux complets (producteur, transformateur, consommateur) par matériaux (eau, terres, déchets verts, déjections d'élevage, granulats, pneus, mobilier, bio-déchets,...) doit permettre à l'agglomération d'assumer un rôle d'impulsion, de coordination et de développement des filières de valorisation		
		55 Gestion spécifique des bio-déchets dès 2024, avec le tri à la source et le traitement sur place ou la collecte, auprès de tous les producteurs		
		56 Pour les sites où la mise en place du lombri-compostage est impossible, l'agglomération déploiera une collecte séparée des bio-déchets destinée à alimenter de nouvelles filières de valorisation telles que la méthanisation		
	Accompagner les habitants confrontés aux effets de la crise environnementale et écologique	57 Mettre en place un guichet unique de la rénovation énergétique, destiné aux personnes en précarité énergétique		
58 Mettre en place un guide pour l'aménagement durable pour faire évoluer les pratiques de construction, en intégrant notamment les enjeux de santé dans l'urbanisme				
59 Lancer un Plan Air avec un suivi de la qualité de l'air				

Projet de territoire de Paris Saclay 2021-2031

Axe	Objectif	Orientation	Projet concerné ?	Commentaires
AXE 4 - ETRE UNE AGGLOMERATION REACTIVE ET AGILE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS ET DES ETUDIANTS	Renforcer l'action en matière de logement et équilibre social de l'habitat.	60 Accompagner les projets de rénovation urbaine dans les Quartiers Politique de la Ville : à Longjumeau (projet NPNRU), à Massy et aux Ulis		
		61 Soutenir la création de logements sociaux dans les communes carencées		
		62 Mettre en place une convention intercommunale d'attribution n'empiétant pas sur les décisions communales		
		63 Accompagner financièrement la politique de la ville tout en déconcentrant au maximum sa mise en œuvre		
		64 Intégrer les risques économiques et sociaux avec la création de logements plus accessibles pour que les jeunes ménages restent sur le territoire		
	Accompagner la population étudiante et les jeunes	65 Recenser l'offre de formations supérieures présentes sur le territoire afin de permettre aux lycéens vivant ou étudiant dans ses communes d'en avoir la meilleure connaissance possible		
		66 Actualiser le guide à destination des étudiants présent sur son site		
		67 Proposer une offre sport / santé pour les jeunes et les étudiants		
		68 Organiser un mentorat étudiant / entrepreneuriat / citoyen		
		69 Adhérer au portail unique des aides étudiantes « Toutes mes aides » et en faire profiter tous les jeunes du territoire, au-delà des frontières de l'Université Paris-Saclay		
		70 Encourager et accompagner les jeunes et les sans-emplois vers des cursus d'études courtes ou des stages pratiques pour permettre la valorisation des métiers manuels et de l'artisanat (électriciens, maçons, plombiers, ferronniers, peintres) pour favoriser une autonomie des TPE / PME de notre territoire		
		71 Encourager la création de filières complètes en : - Écoconstruction - Espaces verts / Sentinelles / gardiens de la Nature - Recyclerie et filières de fabrications à partir de matériaux recyclés, via des partenariats dynamiques avec les filières déjà présentes en proximité		
		72 S'appuyer sur les forces vives de l'Université Paris- Saclay (UPS) et l'Institut Polytechnique de Paris (IPP), afin d'accompagner les jeunes en décrochage scolaire		
		73 Développer les offres de jobs étudiants émanant des communes dans une démarche concertée ciblée sur le public étudiant		
		74 Encourager toutes les initiatives permettant aux étudiants (y compris étrangers) qui n'en sont pas issus de découvrir leur territoire et les opportunités dont il est porteur		
		75 En partenariat avec tous les acteurs compétents, développer l'accompagnement des étudiants dans leur parcours résidentiel ; y compris par l'accompagnement du plein déploiement du dispositif « Heber' jeune » et des services d'accueil qui l'accompagnent pour la mise en contact entre des particuliers et des étudiants en matière de logement		
		76 Elle proposera des réflexions sur de possibles mutualisations d'offres à destination des jeunes du territoire et sur la formalisation de nouvelles initiatives destinées à les accompagner		
		Réduire la fracture numérique, révélée et amplifiée par la crise.	77 Créer dans le réseau de tiers-lieux des ateliers « inclusion numérique » au profit de l'ensemble des habitants	
	78 Prévoir un accueil spécifique pour les exclus du numérique au sein des services de l'agglomération			
	79 Mettre en œuvre un projet de maison du digital sur le territoire de l'agglomération			

Projet de territoire de Paris Saclay 2021-2031

Axe	Objectif	Orientation	Projet concerné ?	Commentaires
AXE 5 - VALORISER LES DYNAMIQUES LOCALES EN TENANT COMPTE DE LA DIVERSITE DES BASSINS DE VIE	Tenir compte des bassins de vie pour l'exercice des compétences prioritaires (développement économique, mobilités, environnement, jeunesse) et des compétences obligatoires	80 Comme grille de lecture du territoire de l'agglomération : pour préciser les diagnostics, pour spécifier les enjeux et orientations dans chacune des politiques publiques et sectorielles		
		81 Comme une échelle d'action pour l'intercommunalité : entre les communes et l'agglomération, une échelle intermédiaire pour l'action des services mais qui n'est pas un processus de déconcentration de l'action communautaire et des services		
		82 Pour la redynamisation du commerce de proximité et la revitalisation des centres villes, par la mise en place d'un schéma d'aménagement commercial avec comme philosophie centrale la volonté d'aménager et d'implanter le commerce sur les lieux de vie, notamment dans des centralités dont l'attractivité est plus faible (le long de l'axe RN20 par exemple)		
		83 Pour le soutien à la vitalité culturelle de nos bassins de vie, car l'attractivité de notre territoire repose notamment sur une offre culturelle dense et de haut niveau, avec notamment le futur Centre Pompidou (2025) et l'Opéra de Massy, le théâtre de Longjumeau, et le réseau des médiathèques et des conservatoires. Cette vitalité culturelle repose également sur le dense maillage d'équipements culturels de l'agglomération		
		84 Pour des projets de mobilité de proximité, par exemple pour porter des projets de mobilité douce entre plusieurs communes ou développer et restructurer l'offre bus et navettes de proximité		
		85 Pour la mise en œuvre de la politique jeunesse de l'agglomération, par la proposition d'évènements ou de services auxquels les communes adhèrent librement et qui intègrent une étape de proximité dans leur organisation, entre l'échelle communale et celle de l'agglomération (concours d'éloquence, évènements sportifs, mutualisation de propositions entre communes d'un même bassin de vie)		
	Accompagner les communes pour les projets locaux qui concernent souvent plusieurs communes (sport, culture, ...)	86 Accompagner les réflexions concernant les grands équipements sur le territoire		
		87 Mettre en place des dispositifs d'appui et des projets communs pour les médiathèques		
		88 Pour l'action culturelle de proximité		
		89 Pour mener des réflexions permettant aux communes, à leur demande		
Encourager la mutualisation dans l'agglomération Paris-Saclay	90			
AXE 6 - AFFIRMER LA VISION STRATEGIQUE DE L'AGGLOMERATION SUR LES GRANDS PROJETS DE TRANSFORMATION DE SON TERRITOIRE	Le secteur d'aménagement du Grand Courtabœuf	91		
		92 Réussir la mise en place et l'animation du projet de cœur de parc pour Courtabœuf		
		93 Favoriser la qualité de vie sur ces parcs d'activité (équipements, conciergerie, institutions...)		
		94 Rénover le bâti et accompagner la transition du parc d'activités.	X	Le projet s'implante sur un site industriel de Courtabœuf déjà existant, et désaffecté. Compte-tenu de son état, le bâtiment actuel ne pourra pas être conservé, il sera démoli.
		95 Récupérer les réseaux de chaleur des grands datacenters, assurer des bilans énergétiques (constructions anciennes, moins soumises aux normalisations préalables, type bassins de rétention...)	X	Des études technico-économiques sont en cours pour récupérer la chaleur fatale du site. Des prospects ont dores et déjà été identifiés au niveau du campus d'Orsay.
		96 Un enjeu de développement des liens (pour les transports en commun notamment) de Courtabœuf avec le reste du territoire et dans son environnement proche		
		97 Assurer une attractivité via des solutions de transports alternatives à l'autosolisme (le dernier kilomètre)		
		98 Réduire l'impact de l'automobile : projet « maMob' » à développer		
		99 Créer plus de pistes cyclables vers Massy		
	Le Projet Partenarial d'Aménagement RN20	100		
	Les trames vertes, bleues et agricoles : préserver notre territoire et amplifier la transition écologique	101		
	Le pôle de Massy	102		
	Le Projet Partenarial d'Aménagement du Grand Orly	103		

**Compatibilité aux dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de
Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie 2022-2027**

SDAGE SEINE-NORMANDIE 2022-2027						COMMENTAIRES
Code domaine OSMOSE	Sous-domaine OSMOSE		Action OSMOSE			
MIA - Milieux Aquatiques	MIA07	Gestion de la biodiversité	MIA0703	Autres types de gestion	Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité	Une étude biodiversité a été réalisée dans le cadre de ce projet. Des mesures de suivi, d'évitement, de réduction et d'accompagnement ont été proposées, que ce soit en phase chantier ou en phase exploitation (cf. Annexe 13 en pièce n°8).
ASS - Assainissement	ASS02	Pluvial	ASS0201	Gestion du temps de pluie	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	Les rejets concernent les eaux usées sanitaires et les eaux pluviales. Les réseaux seront séparatifs sur le site. Au niveau des espaces verts, les eaux pluviales s'infiltreront en majorité. Plus des trois-quarts des places de stationnement réservées aux véhicules légers, ainsi que l'ensemble des places pour les 2 roues seront perméables, grâce à un système de gazon renforcé de type Evergreen. Sur le reste du site, les eaux pluviales rejoindront un bassin de rétention enterré avant rejet au réseau. Le bassin est dimensionné pour une pluie cinquantennale, avec un débit de fuite de 1,2 l/s/ha (3 l/s). Eaux pluviales: les eaux ruisselant sur les voies de circulation, les espaces de stationnement imperméabilisés et l'aire de dépotage passeront par un séparateur à hydrocarbures avant d'être rejetés dans le réseau public. Un régulateur de débit permettra de déverser les eaux selon le débit imposé par le règlement d'assainissement du SIAVHY (1,2 l/s/ha). Eaux sanitaires : conformes au règlement d'assainissement. Eaux potentiellement polluées : les eaux d'extinction incendie et les déversements de fioul sur l'aire de dépotage pourront être circonscrits respectivement dans les bassins enterrés de rétention des eaux pluviales ou dans la rétention enterrée associée à l'aire de dépotage, grâce à des vannes de sectionnement. Des analyses seront effectuées avant tout rejet au réseau. En cas de pollution avérée, les effluents stockés seront pompés puis évacués vers une filière adaptée par une entreprise spécialisée.
	ASS11	Contrôles	ASS1104	Contrôler les rejets des eaux de ruissellement	Contrôler les rejets des eaux de ruissellement d'une infrastructure linéaire de transport ou d'une zone imperméabilisée d'une agglomération pour les maîtriser qualitativement et quantitativement	Les eaux de ruissellement, susceptibles d'être polluées, transiteront par un séparateur à hydrocarbures et un bassin de rétention. Les bassins enterrés permettront d'accueillir une pluie de retour 50 ans (supérieure à la période de retour 20 ans fixée par le règlement d'assainissement du SIAVHY, initiative du porteur de projet). Le débit de fuite vers le réseau sera de 1,2 l/s/ha, en conformité avec le règlement d'assainissement.
IND - Industrie et Artisanat	IND01	Etude globale et schéma directeur	IND0101	Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et de l'artisanat	Non concerné
	IND04	Dispositif de maintien des performances	IND0104	Dispositif de maintien des performances	Adapter un dispositif de collecte ou de traitement des rejets industriels visant à maintenir et à fiabiliser ses performances	Les activités du site ne seront pas à l'origine de pollutions des effluents aqueux. Toutefois, les séparateurs à hydrocarbures localisés au niveau des bassins de rétention et de l'aire de dépotage seront nettoyés annuellement.
	IND05	Pollutions portuaires	IND0501	Pollutions portuaires	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions essentiellement liées aux industries portuaires et activités nautiques	Non concerné
	IND06	Sites et sols pollués	IND0601	Sites et sols pollués	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des «sites et sols pollués» (essentiellement liées aux sites industriels)	Non concerné, le site ne présente pas de pollution des sols (voir pièce n°10 "Rapport de base")
	IND07	Prévention des pollutions accidentelles	IND0701	Prévention des pollutions accidentelles	Mettre en place un dispositif de prévention des pollutions accidentelles	Les activités du site ne seront pas à l'origine de pollutions des effluents aqueux. Toutefois, l'aire de dépotage sera sur rétention (6 m3) et reliée à un séparateur à hydrocarbures dédié. De même, les eaux de ruissellement transiteront par un séparateur à hydrocarbures avant de rejoindre le réseau. Les cuves enterrées de fioul seront à double-peau, avec détection de fuite et alarme de niveau. Les groupes électrogènes seront également sur rétention. Des procédures liées au ravitaillement et au stockage du fioul seront mises en place.
	IND08	RSDE	IND0801	RSDE	Améliorer la connaissance de pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction (RSDE)	Non concerné. Le site ne sera pas à l'origine d'émissions de substances dangereuses dans l'eau.
	IND09	Autorisations et déclarations	IND0901	Mise en conformité rejet avec SDAGE	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	Le présent dossier d'autorisation est réalisé conformément aux plans et programmes en vigueur. Notamment, les mesures de prévention et de protection vis-à-vis des effluents aqueux sont conformes au SDAGE.
			IND0902	Nouvelle procédure d'autorisation	Instruire une nouvelle procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau	Non concerné
IND0903			Procédure de déclaration	Instruire une procédure de déclaration dans le cadre de la loi sur l'eau en industries et artisanat	Non concerné	

SDAGE SEINE-NORMANDIE 2022-2027						COMMENTAIRES
Code domaine OSMOSE	Sous-domaine OSMOSE		Action OSMOSE			
	IND10	Contrôles	IND1001	Contrôler une installation classée ayant des rejets aqueux	Contrôler une installation classée pour la protection de l'environnement ayant des rejets aqueux pour lutter contre les pollutions industrielles	Les rejets aqueux de l'installation seront régulièrement contrôlés.
			IND1002	Contrôler des travaux d'aménagement portuaire	Contrôler des travaux d'aménagement portuaire pour préserver les milieux aquatiques marins	Non concerné
			IND1003	Contrôler le dragage en milieu marin	Contrôler le dragage en milieu marin pour préserver les milieux aquatiques	Non concerné
	IND11	Industrie et Artisanat Autres	IND1101	Industrie et Artisanat Autres	Industrie et Artisanat Autres	Non concerné
	IND12	Ouvrage de dépollution et technologie propre - Principalement substances dangereuses	IND0201	Principalement substances dangereuses	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)	Aucun rejet de substances dangereuses ne sera réalisé. Des séparateurs à hydrocarbures placés au niveau de la rétention de l'aire de dépotage et des bassins de rétention enterrés permettront de capter les polluants issus du dépotage du fioul, de l'urée ou des eaux de ruissellement des voies de circulation.
			IND0301	Principalement substances dangereuses	Mettre en place une technologie propre visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)	En cas de déversement accidentel ou d'incendie, les eaux polluées seront isolées, collectées puis traitées par un organisme agréé.
	IND13	Ouvrage de dépollution et technologie propre - Principalement hors substances dangereuses	IND0202	Principalement hors substances dangereuses	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses	Non concerné
			IND0302	Principalement hors substances dangereuses	Mettre en place une technologie propre visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses	Non concerné
	AGR - Agriculture	AGR11	Agriculture - Autres	AGR1101	Agriculture - Autres	Agriculture - Autres
DEC - Déchets	DEC04	Déchets - Autres	DEC0401	Déchets - Autres	Déchets - Autres	Le personnel sera sensibilisé à la problématique du tri des déchets et tous les déchets produits sur site seront triés à la source. Le site souscrit à des contrats pour le traitement des déchets auprès d'entreprises habilitées. Les déchets seront transportés par les collecteurs et éliminés dans les centres de traitement agréés. Les déchets dangereux feront l'objet d'un suivi qui sera tenu à disposition de l'inspection des installations classées. Les déchets liés à la maintenance des équipements du site et les boues issues des séparateurs d'hydrocarbures seront collectés et traités / éliminés par des organismes agréés. Les déchets dangereux ne seront produits qu'en faibles quantités.
RES - Ressource	RES02	Economie d'eau	RES0201	Agriculture	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	Non concerné
			RES0203	Industries et Artisanat	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat	La consommation sera réduite au strict minimum pour les besoins sanitaires et le fonctionnement du site. Le système de refroidissement des salles informatiques choisi utilisera un système de groupes froids de liquide à condensation par air. Ces groupes froids refroidiront une eau circulant en circuit fermé. Il n'y aura donc pas de consommation d'eau pour le refroidissement des salles informatiques.
	RES07	Ressource de substitution ou complémentaire	RES0701	Ressource de substitution	Mettre en place une ressource de substitution	La consommation sera réduite au strict minimum pour les besoins sanitaires et le fonctionnement du site. Le système de refroidissement des salles informatiques choisi utilisera un système de groupes froids de liquide à condensation par air. Ces groupes froids refroidiront une eau circulant en circuit fermé. Il n'y aura donc pas de consommation d'eau pour le refroidissement des salles informatiques.
			RES0702	Ressource complémentaire	Mettre en place une ressource complémentaire	Non concerné
	RES11	Contrôles	RES1103	Contrôler les prélèvements d'eau effectués par une installation classée	Contrôler les prélèvements d'eau effectués par une installation classée pour la protection de l'environnement (industrie-élevage) pour lutter contre les déséquilibres quantitatifs	Les rejets aqueux de l'installation seront régulièrement contrôlés.

SDAGE SEINE-NORMANDIE 2022-2027						COMMENTAIRES
Code domaine OSMOSE	Sous-domaine OSMOSE		Action OSMOSE			
GOU - Gouvernance	GOU05	Contrôles	GOU501	Contrôler une pollution	Contrôler une pollution sur signalement pour lutter contre les pollutions accidentelles	Des mesures supplémentaires pourront être réalisées en cas de signalement.
			GOU0502	Effectuer un contrôle autre en lien avec la qualité de l'eau	Effectuer un contrôle autre en lien avec la qualité de l'eau	Les rejets aqueux de l'installation seront régulièrement contrôlés.

**Compatibilité au règlement et au Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
(PAGD) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orge-
Yvette**

**SAGE Orge-Yvette - Approuvé par arrêté inter-préfectoral du 02 juillet 2014
Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)**

Objectifs spécifiques	Dispositions		Projet concerné ?	Commentaires
COHERENCE ET MISE EN ŒUVRE DU SAGE REVISE	Co.1	Identité et missions de la structure porteuse du SAGE		
	Co.2	Rôle des membres de la CLE		
	Co.3	Missions de certains acteurs de la CLE		
	Co.4	Suivi de la mise en oeuvre du SAGE		
	Co.5	Volet communication du SAGE		
	Co.6	Coordination inter-SAGE		
QUALITE DES EAUX	Q.1	Réalisation des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales		
	Q.2	Mise à jour des schémas directeurs d'assainissement		
	Q.3	Diagnostics et Contrôles des raccordements au réseau d'assainissement collectif		
	Q.4	Mise en conformité des mauvais raccordements au réseau d'assainissement collectif - Tarification de l'eau incitant à la réhabilitation des branchements		
	Q.5	Mise en place des arrêtés d'autorisation et des conventions de raccordement des activités autres que domestiques	X	Les rejets du site aux réseaux communaux (eaux pluviales, eaux sanitaires) feront l'objet d'une convention de raccordement.
	Q.6	Suivi de la performance environnementale des réseaux		
	Q.7	Planification des travaux de réduction des rejets directs d'effluents au milieu		
	Q.8	Encadrement de la création ou de l'extension de stations d'épuration		
	Q.9	Mise en conformité des stations d'épuration existantes (traitement, autocontrôle)		
	Q.10	Adaptation des traitements sur certaines stations d'épuration situées sur des bassins versants les plus sensibles (Rémarde, Yvette amont)		
	Q.11	Étude de répartition des efforts pour l'adaptation des rejets		
	Q.12	Enquêtes de conformité et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif		
	Q.13	Réduction de l'usage des pesticides par les collectivités		
	Q.14	Réduction de l'usage agricole de pesticides		
	Q.15	Réduction de l'usage des pesticides par les particuliers		
	Q.16	Maintien d'une bande enherbée		
	Q.17	Réduction de l'impact des rejets de réseaux de drainage agricole		
	Q.18	Maintien des éléments du paysage pour limiter le ruissellement et l'érosion		
	Q.19	Suivi des rejets dans le cadre du programme national RSDE (Recherche et réduction des rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau)		Le projet n'aura pas d'enjeu sur la thématique "rejets dans l'eau".
	Q.20	Mieux connaître l'impact des sites pollués sur la ressource en eau à l'échelle du bassin versant		Les études de sol montrent que le site ne présente pas de pollution des sols (HCT, HAP, métaux lourds, ...).
	Q.21	Mener à terme les procédures d'instauration des périmètres de protection et des aires d'alimentation de captages		
	Q.22	Connaissance des captages et puits d'infiltration privés		Le site n'est pas localisé dans un périmètre de protection associé à un captage d'alimentation en eau potable.
	Q.23	Prise en compte de la problématique « Eau » lors de la création des Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD), Non Dangereux (ISDND) ou Inertes (ISDI)		

**SAGE Orge-Yvette - Approuvé par arrêté inter-préfectoral du 02 juillet 2014
Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)**

Objectifs spécifiques	Dispositions		Projet concerné ?	Commentaires
FONCTIONNALITES DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES	CE.1	Préconisations visant la gestion du lit mineur et des berges		
	CE.2	Encadrement des aménagements de cours d'eau		
	CE.3	Préservation des zones de frayères		
	CE.4	Contribuer à la définition et à la continuité des trames bleue et verte		
	CE.5	Mise en place d'un règlement d'eau pour la gestion des étangs et rigoles sur la partie amont du bassin de l'Yvette		
	CE.6	Etude de l'impact cumulé des prélèvements dans les cours d'eau sur les secteurs prioritaires		
	CE.7	Poursuivre les opérations de restauration hydromorphologique des cours d'eau dans le cadre des programmes d'action locaux		
	CE.8	Suivre l'amélioration des fonctionnalités hydromorphologiques des cours d'eau		
	CE.9	Etudier les impacts et possibilités de dévoiement des collecteurs dans le lit mineur, le lit majeur et l'espace de divagation des cours d'eau		
	CE.10	Délimiter et cartographier les espaces de mobilité des cours d'eau		
	CE.11	Assurer la cohérence des stratégies locales sur la continuité piscicole et sédimentaire		
	ZH.1	Réalisation d'inventaires de zones humides		
	ZH.2	Prise en compte des zones humides dans les projets d'aménagement		Site non concerné par des zones humides.
	ZH.3	Améliorer la gestion et l'entretien des zones humides		
ZH.4	Préservation des zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme			
EQ.1	Etude des interactions nappes-cours d'eau à l'échelle du bassin versant			
In.1	Elaboration et mise en oeuvre des PPRI		La commune de Villebon-sur-Yvette est soumise au Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) Yvette. Le site du projet n'est pas localisé dans un zonage du PPRI Yvette.	
In.2	Prendre en compte les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme			
In.3	Prise en compte des capacités d'expansion des crues dans les projets d'aménagement			
In.4	Elaboration et mise en oeuvre d'un Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI)			
In.5	Préservation des capacités d'expansion des crues et non aggravation des conditions d'écoulement			
In.6	Coordination de la gestion des ouvrages hydrauliques en situation de crues			
In.7	Restauration des capacités d'expansion des crues			
EP.1	Principes et objectifs de gestion des eaux pluviales dans le cadre de projets d'aménagement	x	Le rejet des eaux pluviales dans le réseau du SIAVHY se fera avec un débit de fuite d'environ 3 L/s (correspond à 1,2 L/s/ha).	

**SAGE Orge-Yvette - Approuvé par arrêté inter-préfectoral du 02 juillet 2014
Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)**

Objectifs spécifiques	Dispositions		Projet concerné ?	Commentaires
GESTION QUANTITATIVE	EP.1 bis	Homogénéisation au sein du territoire du SAGE des pluies de référence à prendre en compte pour les rejets d'eaux pluviales au milieu naturel dans le cas d'impossibilité d'atteindre l'objectif de « zéro rejets »	X	A l'initiative du porteur de projet, le dimensionnement des bassins de rétention a été effectué sur la base d'une pluie cinquantennale. Le règlement d'assainissement du SIAVHY impose un dimensionnement par rapport à une pluie vicennale.
	EP.2	Réduire les pollutions chroniques liées aux rejets d'eaux pluviales ou de ruissellement	X	Les eaux pluviales seront collectées par un réseau spécifique et seront collectées dans des bassins de rétention enterrés avant rejet au réseau public avec un débit régulé conformément au règlement en vigueur. Des séparateurs à hydrocarbures seront placés en aval de la rétention de l'aire de dépotage et en aval des bassins enterrés assurant l'absence de pollution dans les rejets.
	EP.3	Développer la gestion du risque de pollution accidentelle	X	Des séparateurs d'hydrocarbures seront dédiés à l'aire de dépotage de fioul et aux voiries assurant l'absence de pollution dans les rejets. Des vannes de sectionnement seront positionnées en sortie de la rétention associée à l'aire de dépotage et ainsi qu'en sortie des bassins de rétention enterrés de manière à être en mesure de confiner sur site les éventuelles eaux d'extinction incendie ainsi que tout déversement de liquide dangereux pour l'environnement.
	EP.4	Favoriser les mesures alternatives de gestion des eaux pluviales dans le cadre de projets d'aménagement	X	Faible perméabilité du sol au droit du site. Infiltration privilégiée des eaux pluviales au niveau des espaces verts et des parkings en gazon renforcé (type Evergreen). Les autres eaux pluviales rejoindront des bassins de rétention enterrés avec régulation de débit avant rejet au réseau public.
	EP.5	Sensibilisation des collectivités aux pratiques alternatives de gestion des eaux pluviales		
SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	AEP.1	Accès à la ressource stratégique de l'Albien Néocomien		Aucun forage n'est prévu dans le cadre du projet. Le site sera alimenté en eau potable par le réseau d'adduction public.
	AEP.2	Elaboration de schémas directeurs d'alimentation en eau potable par les collectivités compétentes		
	AEP.3	Sensibilisation aux économies d'eau	X	Consommation d'eau limitée au strict nécessaire pour l'exploitation du datacenter (faibles besoins d'eau). Notamment, les groupes froids ne consommeront pas d'eau.
	AEP.4	Réutilisation des eaux pluviales		
	AEP.5	Prendre en compte l'alimentation en eau potable dans les documents d'urbanisme		

SAGE Orge-Yvette - Approuvé par arrêté inter-préfectoral du 02 juillet 2014
Règlement

Article		Projet concerné ?	Commentaires
1	Préservation du lit mineur et des berges des cours d'eau Limiter l'artificialisation des cours d'eau. Dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets, les maîtres d'ouvrage doivent ainsi définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et, uniquement lorsque c'est nécessaire et pour les impacts résiduels compenser leurs impacts négatifs significatifs sur l'environnement.	Non	
2	Préservation des zones de frayères Non-dégradation des zones de repos, de croissance et de reproduction existantes ou potentielles pour les espèces cyprinicoles (qui sont les principales espèces retrouvées sur les cours d'eau du bassin) et pour le brochet, la truite et l'anguille.	Non	
3	Préservation des zones humides identifiées prioritaires Les aménagements devront préserver les enjeux spécifiques des zones humides prioritaires identifiées à la carte ZH2 abordée dans le PAGD.	Non	

Compatibilité aux défis du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Ile-de-France

PPA d'Île-de-France, approuvé par arrêté inter-préfectoral du 31 janvier 2018				
Secteur	Défis	Actions	Projet concerné ?	Commentaires
AERIEN	AE1 - Diminuer les émissions des APU et des véhicules et engins de pistes au sol	Action 1 : Limiter l'utilisation des Auxiliaires de Puissances Unitaires (APU). Action 2 : Favoriser l'utilisation de véhicules et d'engins de piste moins polluants afin d'en augmenter la proportion.		
	AE2 - Diminuer les émissions des aéronefs au roulage	Action 1 : Mettre en place à Paris-Orly la GLD (Gestion Locale des Départements). Action 2 : Favoriser le roulage N-1 (ou N-2) moteur(s).		
	AE3 - Améliorer la connaissance des émissions des avions	Action 1 : Communication des émissions, lors du cycle LTO, par couple type avion/moteur sur les aéroports de Paris-Orly, Paris-CDG et la part de chaque couple dans le trafic et les émissions		
AGRICULTURE	AGRI1 - Favoriser les bonnes pratiques associées à l'utilisation d'urée solide pour limiter les émissions de NH3	Action 1 : Favoriser les bonnes pratiques pour l'évitement des émissions de NH3 liées à l'usage d'urée solide en s'appuyant sur les activités de conseil et développement des chambres d'agriculture		
	AGRI2 - Former les agriculteurs au cycle de l'azote et à ses répercussions en termes de pollution atmosphérique	Action 1 : Mettre en place des formations sur le cycle de l'azote et les bonnes pratiques qui en découlent.		
	AGRI3 - Évaluer l'impact du fractionnement du second apport sur céréales d'hiver sur les émissions de NH3	Action 1 : Mettre en place un programme de recherche.		
INDUSTRIE	IND1 - Renforcer la surveillance des installations de combustion de taille moyenne (2 à 50 MW)	Action 1 : Réaliser un inventaire des installations soumises à déclaration et assurer une large information et sensibilisation des exploitants sur la réglementation. Action 2 : Mettre en place un plan d'actions visant à renforcer le contrôle des installations de combustion de 2 à 50 MW.		Non concerné
	IND2 - Réduire les émissions de particules des installations de combustion à la biomasse et des installations de co-incinération de CSR	Action 1 : Modifier l'arrêté inter-préfectoral relatif à la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère révisé pour sévérer les normes d'émission de particules pour n'autoriser que 15 mg/Nm3 à 6 % d'O2. Action 2 : S'assurer de l'application des VLE en poussières renforcées pour les nouvelles installations de combustion de biomasse ou de co-incinération de CSR.		Non concerné
	IND3 - Réduire les émissions de NOx issues des installations d'incinération d'ordures ménagères ou de co-incinération de CSR	Action 1 : Sévérer les normes d'émission d'oxydes d'azote des installations d'incinération d'ordures ménagères et de co-incinération de CSR pour n'autoriser que 80 mg/m3 en moyenne journalière et 200 mg/m3 en moyenne semi-horaire à 11 % d'O2. Action 2 : Au vu des ETE, modifier par arrêté préfectoral complémentaire la réglementation de l'installation pour imposer les nouvelles VLE du PPA révisé et fixer le délai de mise en conformité. Action 3 : S'assurer de l'application des VLE en NOx renforcées pour les nouvelles installations de co-incinération de CSR ou les reconstructions d'UIOM.		Non concerné Dans tous les cas, le projet prévoit un système de réduction des NOx qui sera installé au niveau des électrodes des fumées de combustion des groupes électrogènes.
	IND4 - Réduire les émissions de NOx des installations de combustion à la biomasse entre 2 et 100 MW et des installations de co-incinération de CSR	Action 1 : Sévérer les normes d'émission d'oxydes d'azote des installations de combustion de biomasse, associée ou non à la co-incinération de CSR, pour n'autoriser que 200 mg/m3 à 6 % d'O2. Action 2 : S'assurer de l'application des VLE en NOx renforcées pour les nouvelles installations de combustion de biomasse, que cette combustion soit associée ou non à la co-incinération de CSR		Non concerné
RESIDENTIEL-TERTIAIRE-CHANTIERS	RES1 - Favoriser le renouvellement des équipements anciens de chauffage individuel au bois.	Action 1 : Informer et faire connaître les aides financières pour le renouvellement des équipements anciens de chauffage individuel au bois. Action 2 : Inciter les collectivités à mettre en place un fonds de renouvellement des équipements individuels de chauffage au bois via des dispositifs d'aides existants (appel à projet Fonds Air de l'ADEME, Fonds Air Bois du Conseil régional d'Île-de-France notamment)		
	RES2 - Élaborer une charte bois énergie impliquant l'ensemble de la chaîne de valeurs (des professionnels au grand public) et favoriser les bonnes pratiques.	Action 1 : Préparer et communiquer autour d'une charte bois-énergie globale (fabricants, distributeurs, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, collectivités, etc.). Action 2 : Réaliser et diffuser une plaquette d'information à l'attention du grand public sur les impacts en termes de pollution atmosphérique des appareils de chauffage au bois et sur les bonnes pratiques à adopter lors de leur utilisation.		
	RES3 - Élaborer une charte globale chantiers propres impliquant l'ensemble des acteurs (des maîtres d'ouvrage aux maîtres d'œuvre) et favoriser les bonnes pratiques.	Action 1 : Élaborer une charte globale chantiers propres prenant en compte tous les acteurs intervenant dans un chantier (industriels, distributeurs, propriétaires de parcs d'engins, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, etc.).	X	Un document de type charte de chantier faibles nuisances sera mis en place et comprendra l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour réduire les impacts sur l'environnement du chantier, ainsi que toutes les procédures à suivre en cas d'incident.
TRANSPORTS	TRA1 - Élaborer des plans de mobilité par les entreprises et les personnes morales de droit public	Action 1 : Étendre l'obligation de réalisation d'un plan de mobilité aux personnes morales de droit public franciliennes et définir le contenu des plans de mobilité. Action 2 : Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des plans de mobilité. Action 3 : Faciliter le dépôt et le suivi des plans de mobilité.		
	TRA2 - Appréhender les impacts d'une harmonisation à la baisse des vitesses maximales autorisées sur les voies structurantes d'agglomérations d'Île-de-France	Action 1 : Évaluer les impacts d'une harmonisation à la baisse des vitesses sur 5 tronçons autoroutiers et routiers nationaux.		
	TRA3 - Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans locaux de déplacements et une meilleure prise en compte de la mobilité durable dans l'urbanisme	Action 1 : Relancer collectivement les Plans Locaux de Déplacement (PLD). Action 2 : Favoriser une meilleure prise en compte des enjeux de mobilité durable dans l'urbanisme.		Le site du projet est bordé par une piste cyclable. Un arrêt de bus desservi par 3 lignes est localisé près de l'entrée du site.
	TRA4 - Accompagner la mise en place de zones à circulation restreinte en Île-de-France	Action 1 : Finaliser et mettre en œuvre les actions de la convention Ville: Respirables en 5 ans		
	TRA5 - Favoriser le covoiturage en Île-de-France	Action 1 : Favoriser le développement du covoiturage en Île-de-France. Action 2 : Étudier l'opportunité d'ouvrir aux covoitureurs d'utiliser les voies dédiées aux bus sur le réseau routier national et autres voies		
	TRA6 - Accompagner le développement des véhicules à faibles émissions	Action 1 : Installer des bornes électriques dans les parcs relais afin de développer l'usage des véhicules électriques Action 2 : Inciter les communes à mettre en place des politiques de stationnement valorisant les véhicules les moins polluants. Action 3 : Créer une plate-forme régionale de groupement de commandes de véhicules à faibles émissions pour les PME / PMI		25 places des 84 places de stationnement pour véhicules légers seront équipées en bornes de recharge électrique. La pose de fourreaux en attente permettra dans le futur d'équiper en bornes de recharge électrique les places de parking restantes. Un local vélo sera également intégré dans le bâtiment.
	TRA7 - Favoriser une logistique durable plus respectueuse de l'environnement	Action 1 : Préserver les sites à vocation logistique. Action 2 : Fournir un modèle type de charte de logistique urbaine à l'ensemble des collectivités Action 3 : Mettre à jour la stratégie régionale d'orientation pour soutenir le transport de marchandises longue distance raisonné et durable		
	TRA8 - Favoriser l'usage des modes actifs	Action 1 : Publier un recueil de bonnes pratiques pour la mise en place d'aides à l'achat de vélos, vélos à assistance électrique et triporteur		
MESURES D'URGENCE	MU - Réduire les émissions en cas d'épisode de pollution	Action 1 : Mettre en place un dispositif de partage des différents retours d'expérience des épisodes de pollution. Action 2 : Réduire la liste des dérogations à la mesure de circulation différenciée. Action 3 : Mettre à jour les listes de diffusion des messages adressés pendant les pics de pollution, et sensibiliser ceux qui les reçoivent pour qu'ils les transmettent le plus largement possible		Non concerné. Dans tous les cas, les phases de tests des groupes électrogènes prendront en compte les communiqués préfectoraux d'alerte pics de pollution
COLLECTIVITES	COLL1 - Fédérer, mobiliser les collectivités et coordonner leurs actions en faveur de la qualité de l'air	Action 1 : Définition et mise en place d'une instance de coordination, de suivi et d'évaluation des actions « qualité de l'air » relevant des collectivités franciliennes. Action 2 : Définition et mise en place d'une instance régionale de partage technique entre collectivités Action 3 : Expérimentation et essai de systèmes d'agriculture territorialisés.		
REGION	REG - Mettre en œuvre le plan 2016-2021 "Changeons d'air en Île-de-France" du Conseil régional d'Île-de-France	Action 1 : Mettre en œuvre le Fonds Air-Bois en Île-de-France.		
ACTIONS CITOYENNES	AC - Engager le citoyen francilien dans la reconquête de la qualité de l'air	Action 1 : Définir et diffuser les 10 éco-gestes que chaque citoyen peut mettre en œuvre pour réduire les émissions polluantes dans sa vie quotidienne.		

**Compatibilité aux orientations du Schéma Régional Climat Air Energie
(SRCAE) d'Ile-de-France**

SRCAE d'Ile-de-France - Approuvé par arrêté préfectoral du 14 décembre 2012

Orientation globale	Objectif		Orientation		Projet concerné ?	Commentaires
BAT: BATIMENTS Assurer des rythmes de rénovation du parc bâti compatibles avec l'atteinte des objectifs du SRCAE	BAT 1	Encourager la sobriété énergétique dans les bâtiments et garantir la pérennité des performances	BAT 1.1	Développer la sensibilisation et l'information des utilisateurs à la sobriété énergétique	X	Le personnel du site sera formé à une utilisation rationnelle de l'énergie.
			BAT 1.2	Optimiser la gestion énergétique des systèmes et des bâtiments via une maintenance adaptée et des mesures de suivi	X	Maintenance adaptée. Mise en place de l'indice PUE. Suivi régulier des consommations électriques.
			BAT 1.3	Permettre une meilleure rationalisation de l'usage des bâtiments tertiaires pour réduire les surfaces à chauffer	X	Faible besoin de chauffage du bâtiment (à l'exception des bureaux, chauffés en hiver).
	BAT 2	Améliorer l'efficacité énergétique de l'enveloppe des bâtiments et des systèmes énergétiques	BAT 2.1	Améliorer et accentuer le conseil auprès des maîtres d'ouvrage afin de promouvoir des travaux ambitieux de réhabilitation de l'enveloppe des bâtiments et les systèmes énergétiques les plus efficaces		
			BAT 2.2	Permettre aux professionnels d'améliorer leurs pratiques et évaluer la qualité de mise en œuvre des travaux		
			BAT 2.3	Mobiliser les outils financiers existants et développer des approches innovantes de financement		
			BAT 2.4	Orienter, permettre et valoriser des opérations exemplaires et reproductibles		
			BAT 2.5	Diminuer les consommations d'"énergie grise" et de "carbone gris" des bâtiments		

SRCAE d'Ile-de-France - Approuvé par arrêté préfectoral du 14 décembre 2012

Orientation globale	Objectif		Orientation		Projet concerné ?	Commentaires	
ENR&R : ENERGIES RENEUVELABLES ET DE RECUPERATION Assurer un rythme de développement des ENR&R compatibles avec l'atteinte des objectifs du SRCAE	ENR 1	Densifier, étendre et créer des réseaux de chaleur et de froid en privilégiant le recours aux énergies renouvelables et de récupération	ENR 1.1	Déployer des outils en région et sur les territoires pour planifier et assurer le développement du chauffage urbain			
			ENR 1.2	Optimiser la valorisation des énergies de récupération et favoriser la cogénération sur le territoire	X	Utilisation rationnelle de l'énergie. Suivi des consommations. Conception des locaux visant à réduire les besoins de climatisation et d'éclairage artificiel, cloisonnement allées chaudes / froides. Mise en place d'un système de "free-cooling" pour le refroidissement des salles informatiques. Mise en place d'un système de récupération de la chaleur fatale. Etudes de faisabilité technico-économique en cours.	
			ENR 1.3	Encourager le développement et l'exploitation durable des géothermies			
			ENR 1.4	Assurer une mobilisation et une utilisation cohérentes de la biomasse sur le territoire avec des systèmes de dépollution performants			
	ENR 2	Favoriser le développement des énergies renouvelables intégrées au bâtiment	ENR 2.1	Accélérer le développement des pompes à chaleur géothermales et aérothermiques			
			ENR 2.2	Accompagner le développement des filières solaires thermiques et photovoltaïque			
			ENR 2.3	Mettre en place les conditions permettant au chauffage domestique au bois d'être compatible avec les objectifs de la qualité de l'air			
	ENR 3	Favoriser le développement d'unités de production d'ENR électrique et de production de biogaz sur les sites propices et adaptés	ENR 3.1	Favoriser la création de ZDE dans les zones favorables définies dans le SRE			
			ENR 3.2	Améliorer la connaissance du potentiel et mettre en place les conditions nécessaires à un développement de la méthanisation			
			ENR 3.3	Favoriser le développement de centrales photovoltaïques sur des sites ne générant pas de contraintes foncières supplémentaires			
	ELEC : CONSOMMATIONS ELECTRIQUES	ELEC 1	Maîtriser les consommations électriques du territoire et les appels de puissance	ELEC 1.1	Réduire les consommations électriques liées au chauffage à l'électricité à effet joule	X	Faible besoin de chauffage du bâtiment (à l'exception des bureaux, chauffés en hiver). Isolation des bâtiments de bureau.
				ELEC 1.2	Diffuser les bonnes pratiques pour maîtriser les consommations électriques liées aux usages spécifiques		
ELEC 1.3				Assurer une intégration cohérente du véhicule électrique dans le réseau électrique			
ELEC 1.4				Informier et soutenir les collectivités pour le déploiement des "smart-grids" facilitant l'effacement des puissances en période de pointe et le raccordement des énergies renouvelables			

SRCAE d'Ile-de-France - Approuvé par arrêté préfectoral du 14 décembre 2012

Orientation globale	Objectif		Orientation		Projet concerné ?	Commentaires
TRA : TRANSPORTS Assurer un rythme de réduction des consommations d'énergie dans les transports compatibles avec les objectifs du SRCAE	TRA 1	Encourager les alternatives à l'utilisation des modes individuels motorisés	TRA 1.1	Développer l'usage des transports en commun et des modes actifs		Le site du projet est bordé par une piste cyclable. Un local vélo sera également intégré dans le bâtiment. Un arrêt de bus desservi par 3 lignes est localisé près de l'entrée du site.
			TRA 1.2	Aménager la voirie et l'espace public en faveur des transports en commun et des modes actifs et prévoir les livraisons de marchandises		
			TRA 1.3	S'appuyer sur les Technologies d'Information et de Communication pour limiter la mobilité contrainte et les besoins en déplacements		
			TRA 1.4	Inciter les grands pôles générateurs de trafic à réaliser des Plans de Déplacements		
	TRA 2	Réduire les consommations et émissions du transport de marchandises	TRA 2.1	Favoriser le report modal, les modes ferroviaire et fluvial pour le transport de marchandises		
			TRA 2.2	Optimiser l'organisation des flux routiers de marchandises		
	TRA 3	Favoriser le choix et l'usage de véhicules adaptés aux besoins et respectueux de l'environnement	TRA 3.1	Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés	X	Sensibilisation au covoiturage et l'utilisation des transports en commun et des modes doux. 25 places des 84 places de stationnement pour véhicules légers seront équipées en bornes de recharge électrique. La pose de fourreaux en attente permettra dans le futur d'équiper en bornes de recharge électrique les places de parking restantes. Un local vélo sera également intégré dans le bâtiment.
			TRA 3.2	Favoriser le recours a des véhicules moins consommateurs et moins émetteurs		
	TRA 4	Limiter l'impact du trafic aérien sur l'air et le climat	TRA 4.1	Sensibiliser les franciliens et les visiteurs aux impacts carbone du transport aérien et promouvoir des offres alternatives à son usage		
			TRA 4.2	Limiter l'impact environnemental des plateformes aéroportuaires		

SRCAE d'Ile-de-France - Approuvé par arrêté préfectoral du 14 décembre 2012

Orientation globale	Objectif		Orientation		Projet concerné ?	Commentaires
URBA : URBANISME	URBA 1	Promouvoir aux différentes échelles de territoire un développement urbain économe en énergie et respectueux de la qualité de l'air	URBA 1.1	Prendre en compte les objectifs du SRCAE dans la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France		
			URBA 1.2	Promouvoir la densification, la multipolarité et la mixité fonctionnelle afin de réduire les consommations énergétiques		
			URBA 1.3	Accompagner les décideurs locaux en diffusant des outils techniques pour la prise en compte du SRCAE dans leurs projets d'aménagement		
			URBA 1.4	Prévoir dans les opérations d'aménagement la mise en application des critères de chantiers propres	X	Un document de type charte de chantier faibles nuisances sera mis en place et comprendra l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour réduire les impacts sur l'environnement du chantier, ainsi que toutes les procédures à suivre en cas d'incident.
ECO : ACTIVITES ECONOMIQUES	ECO 1	Faire de la prise en compte des enjeux énergétiques un facteur de compétitivité et de durabilité des entreprises	ECO 1.1	Intensifier les actions d'efficacité énergétique dans les entreprises	X	Mise en place de l'indice PUE. Suivi régulier des consommations électriques. Maintenance préventive des installations.
			ECO 1.2	Inciter aux synergies et mutualisations entre acteurs économiques d'une même zone d'activités		
			ECO 1.3	Favoriser les approches globales d'éco-conception auprès des entreprises		
AGRI : AGRICULTURE	AGRI 1	Favoriser le développement d'une agriculture durable	AGRI 1.1	Maîtriser les effets des modes de production agricole sur l'énergie, le climat et l'air		
			AGRI 1.2	Développer la valorisation des ressources agricoles locales non alimentaires sous-forme de produits énergétiques ou de matériaux d'isolation pour le bâtiment		
			AGRI 1.3	Développer des filières agricoles et alimentaires de proximité		

SRCAE d'Ile-de-France - Approuvé par arrêté préfectoral du 14 décembre 2012

Orientation globale	Objectif		Orientation		Projet concerné ?	Commentaires
CD : MODES DE CONSOMMATION DURABLE	CD 1	Réduire l'empreinte carbone des consommations des franciliens	CD 1.1	Promouvoir la mutualisation et la réutilisation des biens		
			CD 1.2	Réduire les gaspillages alimentaires et l'empreinte carbone des menus		
			CD 1.3	Construire une offre régionale de loisirs et touristique attrayante et cohérente pour limiter les déplacements des franciliens et des visiteurs		
			CD 1.4	Améliorer et diffuser les méthodologies de comptabilisation des émissions indirectes de GES pour multiplier les leviers d'actions des collectivités dans leurs PCET		
AIR : QUALITE DE L'AIR	AIR 1	Améliorer la qualité de l'air pour la santé des franciliens	AIR 1.1	Poursuivre l'amélioration des connaissances en matière de qualité de l'air		
			AIR 1.2	Caractériser le plus précisément possible l'exposition des franciliens		Une étude de dispersion atmosphérique des rejets des groupes électrogènes a été réalisée.
			AIR 1.3	Inciter les Franciliens et les collectivités à mener des actions améliorant la qualité de l'air		
ACC : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	ACC 1	Accroître la résilience du territoire francilien aux effets du changement climatique	ACC 1.1	Améliorer les connaissances, sensibiliser et diffuser l'information auprès de tous les acteurs franciliens		
			ACC 1.2	Prendre en compte les effets du changement climatique dans l'aménagement urbain		
			ACC 1.3	Réduire les consommations d'eau pour assurer la disponibilité et la qualité de la ressource	X	Aucun prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Consommation d'eau réduite au strict minimum pour assurer l'hygiène et le fonctionnement d'une partie des installations de refroidissement. Pas de circuit de refroidissement ouvert.
			ACC 1.4	Prévenir et gérer les impacts du changement climatique sur la santé des citoyens		
			ACC 1.5	Assurer la résilience des écosystèmes face aux effets du changement climatique		
MOS : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	MOS 1	Se doter des outils nécessaires à une mise en œuvre du SRCAE au sein des territoires	MOS 1.1	Favoriser et soutenir la prise des compétences Energie par les intercommunalités		
			MOS 1.2	Mettre en place des relais d'animation, d'information et de suivi auprès des acteurs du territoire en particulier des collectivités concernées par les PCET		
			MOS 1.3	Pérenniser le Comité Technique pour suivre la mise en œuvre des objectifs et orientations du SRCAE		
			MOS 1.4	Mettre en place les instances et les outils d'observation des indicateurs et des objectifs en matière de climat / air / énergie		

**Compatibilité aux objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial de (PCAET) de
Paris-Saclay**

Communauté d'agglomération Paris-Saclay : PCAET 2019-2024

Axe	Objectif	Orientation		Projet concerné ?	Commentaires
REDUIRE LA CONSOMATION D'ENERGIE DES BATIMENTS	Améliorer la qualité environnementale des bâtiments et locaux d'activités	1	Améliorer la qualité environnementale des bâtiments et locaux d'activité en lien avec le schéma directeur de l'offre économique	X	Les datacenters sont encadrés par différents codes de conduite dont l'objectif est de favoriser l'optimisation énergétique : code de conduite européen, organismes professionnels / internationaux tels que l'ASHRAE, TheGreenGrid, ... COLT contribue activement aux efforts d'ASHRAE pour faire progresser l'efficacité énergétique et la durabilité des datacenters.
	Réduire la consommation d'énergie grise et favoriser la séquestration carbone dans	2	Mener une expérimentation du label E+C- sur le CRI de Palaiseau		
	Réduire la consommation d'énergie grise et favoriser la séquestration carbone dans	3	Développer les filières locales de matériaux biosourcés (bois, chanvre, ...)		
	Sensibiliser et informer sur les économies d'énergie dans les logements	4	Accompagner les pétitionnaires dans l'application des exigences thermiques et environnementales (en particulier rénovation embarquée)		
	Sensibiliser et informer sur les économies d'énergie dans les logements	5	Former les agents CPS et communes du service instruction des permis aux nouvelles réglementations thermiques		
	Sensibiliser et informer sur les économies d'énergie dans les logements	6	Mailler le territoire avec des bâtiments modèles et inspirants sur le plan environnemental (rénovation et neuf)		
	Sensibiliser et informer sur les économies d'énergie dans les logements	7	Créer un "géoportail" de l'énergie pour, entre autres, informer les gens des possibilités d'installer des énergies renouvelables pour leur logement (solaire, géothermie,...)		
	Sensibiliser et informer sur les économies d'énergie dans les logements	8	Développer la culture de la rénovation en s'appuyant sur la rénovation des bâtiments scolaires		
	Sensibiliser et informer sur les économies d'énergie dans les logements	9	Repérer les ménages en précarité énergétique et les accompagner		
	Sensibiliser et informer sur les économies d'énergie dans les logements	10	Accompagner les ménages du parc social au suivi et à la baisse de leur facture énergétique en s'appuyant sur le déploiement des compteurs intelligents		
	Sensibiliser et informer sur les économies d'énergie dans les logements	11	Récupérer l'eau de pluie dans les copropriétés		
	Encourager la rénovation des logements	12	Sécuriser et simplifier le "parcours de la rénovation" avec des dispositifs adaptés et incitatifs		
	Encourager la rénovation des logements	13	Mobiliser et proposer un accompagnement dédié aux copropriétés pour engager des travaux de rénovation		
	Encourager la rénovation des logements	14	Développer le conseil énergétique auprès des habitants aux moments et dans les espaces opportuns		
	Encourager la rénovation des logements	15	Inciter, via la taxe foncière, à améliorer la performance énergétique des logements		
	Encourager la rénovation des logements	16	Poursuivre le soutien financier à la rénovation énergétique des logements des ménages modestes (OPAH)		
	Encourager la rénovation des logements	17	Inciter à une auto-rénovation qualitative en s'appuyant sur les professionnels du secteur et par des actions d'animation et de formation		
	Mobiliser les professionnels de l'immobilier et du bâtiment	18	Accompagner le développement et la structuration de l'offre locale et qualifiée de rénovation des bâtiments		
	Mobiliser les professionnels de l'immobilier et du bâtiment	19	Créer et animer un réseau des démonstrateurs et ambassadeur de la rénovation énergétique		

Communauté d'agglomération Paris-Saclay : PCAET 2019-2024

Axe	Objectif	Orientation		Projet concerné ?	Commentaires
SE DEPLACER MIEUX ET MOINS	Sensibiliser et mobiliser les habitants et actifs du territoire	20	Sensibiliser à l'impact et aux dépenses énergétiques du transport en voiture individuelle	X	Sensibilisation du personnel à l'impact du transport en voiture individuelle et promotion du covoiturage
		21	Mettre en lien les entreprises autour de leur Plan Mobilité et déployer des actions communes de mobilité durable		
	Déployer des véhicules moins polluants et agir sur la circulation pour réduire la pollution	22	Développer les bornes de recharge électriques en veillant à leur impact sur le réseau et leur approvisionnement en EnR	X	25 places des 84 places de stationnement pour véhicules légers seront équipées en bornes de recharge électrique. La pose de fourreaux en attente permettra dans le futur d'équiper en bornes de recharge électrique les places de parking restantes. Un local vélo sera également intégré dans le bâtiment. COLT vise un approvisionnement énergétique à 98 % issu des EnR pour ses projets de datacenters.
		23	Maitriser l'impact du développement du trafic aérien sur la qualité de l'air		
		24	Poursuivre le déploiement de véhicules moins polluants et plus performants sur les lignes de bus		
		25	Améliorer les points noirs de circulation pour fluidifier le trafic et réduire la pollution locale		
		26	Pacifier la circulation en centre-ville par le déploiement de zones 30 et zones de rencontres		
		27	Mobiliser les professionnels pour développer la mobilité GNV		
		28	Expérimenter la mobilité hydrogène		
	Développer le co-voiturage et les mobilités partagées	29	Promouvoir une offre locale de système de covoiturage courte-distance, créer des partenariats avec les entreprises et les applications existantes		
		30	Déployer des infrastructures dédiées aux mobilités partagées		
		31	Développer l'auto-partage entre habitants		
	Favoriser les modes doux	32	Développer le pédibus dans les écoles		
		33	Développer la pratique du vélo et de la marche grâce à des animations dans les communes et des projets collectifs/citoyens : ville sans voiture, rando-vélo, ...		Le site du projet est bordé par une piste cyclable. Un local vélo sera également intégré dans le bâtiment.
		34	Mettre en œuvre un plan vélo orienté service et usages globaux aux usagers (garage, stationnements, feu de circulation vélo, déviation travaux, zones de sécurité...)		
		35	Aménager et entretenir les liaisons douces intercommunales dans le cadre du schéma des circulations douces		
		36	Compléter le réseau intercommunal de la CPS par des itinéraires locaux reliant les pôles de proximité E		
		37	Inciter à l'utilisation du vélo grâce à l'indemnité kilométrique pour les déplacements domicile-travail		
		38	Mettre en lien les habitants ou actifs pour inciter à la pratique du vélo : cyclo-parrainage		
39		Développer un système de vélos en libre-service ou de location adapté au territoire desservant les principaux pôles			

Communauté d'agglomération Paris-Saclay : PCAET 2019-2024

Axe	Objectif	Orientation	Projet concerné ?	Commentaires	
	Développer l'offre de transports collectifs tout en favorisant l'intermodalité	40	Déployer des plateformes d'échanges multimodales et des "points service mobilité" aux arrêts de transports en commun		
		41	Développer les parcs relais accessibles et compétitifs à proximité des gares RER		
		42	Faciliter l'intermodalité transport en commun/ vélo		
		43	Proposer des petits transports collectifs souples et agiles pour les déplacements courts et le rabattement vers les gares		
		44	Créer un observatoire des mobilités (pour connaître les pratiques de mobilité des ménages et pouvoir proposer des services adaptés)		
		45	Mettre en œuvre le schéma de transport pour développer et améliorer l'offre de transport en commun : bus, RER, tram,...		
	Limiter le besoin de déplacement	46	Mailler le territoire de tiers-lieux (télé-travail, coworking, ...) reconnus comme tels et valorisés		
DEVELOPPER UNE ECONOMIE CIRCULAIRE	Mobiliser le territoire pour accélérer la transition vers une économie circulaire	47	Travailler avec les établissements de recherche et d'enseignement supérieur sur l'économie circulaire		
		48	Contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route nationale pour l'économie circulaire		
		49	Poursuivre le développement de synergies interentreprises sur la zone d'activités de Courtabœuf		
		50	Organiser une conférence sur l'économie circulaire à Paris-Saclay		
		51	Identifier de nouveaux écosystèmes circulaires sur le territoire		
	Déployer l'économie circulaire dans le secteur de l'aménagement et du BTP	52	Engager les principaux aménageurs du territoire dans l'économie circulaire à travers une charte commune		
		53	Expérimenter le réemploi des matériaux de construction sur un site pilote : le domaine de Lunézy à Nozay		
		54	Accompagner les maîtrises d'œuvre pour faciliter leur transition vers l'économie circulaire		
		55	Caractériser les ressources du territoire et partager l'information		
		56	Travailler avec les communes pour identifier du foncier disponible pour les activités de recyclage ou de réemploi		
		57	Faire émerger des projets de recyclage et de réemploi des matériaux du BTP sur le territoire		Les façades du bâtiment incorporeront notamment des panneaux en fibres-ciment, matériau composite 100 % recyclable aux étages supérieurs, ainsi que des profils métalliques en aluminium 100 % recyclable.
	Organiser une boucle organique sur le territoire	58	Mettre en place le tri à la source des biodéchets dans les établissements publics		
		59	Faire connaître aux acteurs privés les solutions de collecte et de valorisation des biodéchets sur le territoire		
		60	Anticiper la collecte séparative des biodéchets des ménages en vue de l'échéance obligatoire de 2025		
		61	Identifier puis soutenir des projets-pilotes relatifs à la collecte et la valorisation des biodéchets		
		62	Identifier puis soutenir des projets pilotes sur la transition vers une agriculture durable, la consommation en circuits courts et l'économie circulaire		
63		Etudier l'opportunité de mettre en place une solution de valorisation énergétique des biodéchets sur le territoire			

Communauté d'agglomération Paris-Saclay : PCAET 2019-2024

Axe	Objectif	Orientation	Projet concerné ?	Commentaires	
	Sensibiliser et outiller les habitants pour une consommation responsable	64	Communiquer sur les lieux ou les dispositifs permettant aux habitants de participer à l'économie circulaire		
		65	Organiser un salon du local et du durable		
		66	Enquêter sur les erreurs de tri pour affiner les consignes		
		67	Développer les alternatives aux emballages jetables, dans les commerces alimentaires		
		68	Accompagner des familles dans leur démarche zéro déchet		
		69	Organiser une marche citoyenne pour ramasser les déchets		
		70	Faire des médiathèques un lieu de partage autour de la consommation responsable		
		71	Faire émerger de nouvelles initiatives locales en matière de réemploi, réutilisation et réparation		
		72	Etendre les ateliers de réparation de vélos sur le territoire et étudier les possibilités de développer le troc		
AGIR AU QUOTIDIEN POUR CHANGER ENSEMBLE	Inciter à une consommation responsable	73	Diffuser l'information sur l'empreinte carbone des produits et des comportements		
		74	Convaincre sur les conséquences du changement climatique par des exemples concrets sur la CPS		
		75	Déployer un système d'incitation positive au changement de comportement, envers les jeunes notamment		
	Encourager la participation et les projets collectifs citoyens	76	Solliciter les citoyens pour financer des projets durables sur le territoire		
		77	Créer LE portail d'information sur la transition écologique et de mise en relation entre porteurs d'initiatives, citoyens intéressés, associations, etc.		
		78	Déployer les composteurs collectifs		
		79	Susciter les actions collectives entre voisins, au sein d'un quartier sur la transition énergétique		
		80	Organiser des concours (récompensés) de projets visant à économiser l'énergie regroupant plusieurs voisins-habitants		
	Mobiliser les jeunes	81	Défi climat dans les écoles et les cantines		
		82	Eduquer, informer en milieu scolaire sur les bonnes pratiques au quotidien et leur impact sur le changement climatique		
		83	Concevoir un campus exemplaire et écoresponsable à Orsay et sur le Plateau de Saclay		
		84	Proposer des services civiques de la transition énergétique aux jeunes du territoire		

Communauté d'agglomération Paris-Saclay : PCAET 2019-2024

Axe	Objectif	Orientation	Projet concerné ?	Commentaires
<p align="center">PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET FAVORISER UNE AGRICULTURE LOCALE DURABLE</p>	<p align="center">Développer les activités et l'offre locales alimentaires en tenant compte des problématiques climat-air-énergie</p>	85 Créer un répertoire des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation		
		86 Développer des espaces de vente coopératifs, mutualisés entre producteurs et distributeurs locaux		
		87 Augmenter l'offre de produits agricoles de proximité et développer les circuits courts		
		88 Relocaliser la transformation des produits agricoles		
		89 Approvisionner la restauration collective locale en produits locaux et de saison et réduire l'impact carbone des repas distribués		
		90 Permettre une alimentation durable et locale pour tous		
	<p align="center">Préserver les milieux naturels et améliorer l'impact environnemental des activités agricoles</p>	91 Intégrer les problématiques climat-air-énergie dans le Projet alimentaire territorial		
		92 Accompagner les exploitations agricoles vers une agriculture durable et plus respectueuse de l'environnement (réduction des intrants notamment)		
		93 Participer au programme de recherche 4 pour 1000 visant l'augmentation du stockage carbone dans les sols		
		94 Diffuser les recommandations en faveur de la qualité de l'air auprès des agriculteurs		
95 Définir une stratégie de gestion durable des forêts et de mobilisation de la biomasse				
<p align="center">PRODUIRE ET DISTRIBUER DES ENERGIES RENOUVELABLES ET CITOYENNES</p>	<p align="center">Impliquer les habitants et les partenaires dans l'évolution du système énergétique local</p>	96 Développer une cartographie des énergies renouvelables et de récupération et adopter un schéma directeur des énergies et des réseaux		
		97 Bourse d'échange énergétique entre acteurs (habitants, commerçants, entreprises, voitures électriques...)		
		98 Soutenir et faciliter la création de projets collectifs de production d'énergie renouvelable et de récupération		
	<p align="center">Développer les énergies renouvelables et de récupération</p>	99 Développer et participer au financement de projets d'énergie renouvelable d'intérêt territorial via un véhicule juridique de financement ad-hoc		
		100 Inciter le renouvellement des systèmes de chauffage au bois anciens et des foyers ouverts par des systèmes performants et moins polluants		
		101 Etendre et développer les réseaux de chaleur et valoriser la chaleur fatale	X	Des études technico-économiques sont en cours pour récupérer la chaleur fatale du site. Des prospects sont identifiés et un local est prévu dans le bâtiment pour accueillir les installations nécessaires.
		102 Développer les centrales solaires et le petit éolien dans les centres commerciaux et les zones d'activités et proposer aux propriétaires de grandes toitures des installations solaires "clé en main"		
103 Développer des projets innovants de production locale d'énergie renouvelable				

Communauté d'agglomération Paris-Saclay : PCAET 2019-2024

Axe	Objectif	Orientation		Projet concerné ?	Commentaires
AMENAGER ET URBANISER AUTREMENT POUR UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE	Planifier un aménagement durable du territoire	104	Développer les échanges de bonnes pratiques dans les PLU entre les communes de l'agglomération et organiser un cycle de formation à l'urbanisme durable		
		105	Transposer les enjeux du Plan Climat Air Energie Territorial dans les PLU		
		106	Créer un réseau d'observation de la qualité de l'air et du bruit		
	Intégrer systématiquement les objectifs air-énergie-climat dans les opérations d'aménagement et de construction	107	Créer un outil partenarial et public de modélisation du système énergétique local pour optimiser les choix lors d'opérations d'aménagement et de construction		
		108	Créer un référentiel intercommunal d'aménagement des espaces publics		
		109	Adopter et diffuser une charte environnementale de la construction et de l'aménagement tenant compte des problématiques climat-air-énergie	X	Un document de type charte de chantier faibles nuisances sera mis en place et comprendra l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour réduire les impacts sur l'environnement du chantier, ainsi que toutes les procédures à suivre en cas d'incident.
	S'adapter au changement climatique	110	Préserver et développer les espaces végétalisés en ville et limiter l'imperméabilisation	X	Le projet est situé au droit d'un site déjà existant et anthropisé localisé au sein du parc d'activités de Courtabœuf.
		111	Réduire la vulnérabilité du territoire et des populations aux inondations		
		112	Améliorer la qualité des eaux et limiter les consommations d'eau en tenant compte des effets du changement climatique	X	Consommation d'eau réduite au strict minimum pour assurer l'hygiène et le fonctionnement des installations de refroidissement. Les installations de refroidissement fonctionneront en circuit fermé.
	VERS DES SERVICES PUBLICS EXEMPLAIRES	Intégrer la dimension climat-air-énergie dans le fonctionnement et les compétences de l'agglomération et des communes	113	Définir et adopter un plan "agglomération écoresponsable" à la CPS	
114			Réaliser et mettre en œuvre un Plan de mobilité CPS pour inciter les agents et usagers des services publics à l'utilisation du vélo, au co-voiturage et limiter le recours à la voiture individuelle		
115			Intégrer l'éco-exemplarité dans tous les évènements de la CPS et des communes		
116			Assurer un suivi énergétique du patrimoine intercommunal et valoriser les actions d'économies d'énergie		
117			Réduire les consommations d'énergie et dépenses liées à l'éclairage public et valoriser les résultats Exis		
Informers les habitants et valoriser les actions menées		118	Disposer d'indicateurs de bilan émission de carbone pour les services publics : médiathèque, cantines scolaires, etc.		
		119	Assurer un suivi énergétique et de la qualité de l'air intérieur du patrimoine communal		
Sensibiliser et mobiliser les agents		120	Sensibiliser et former les services à l'écoresponsabilité		

**Compatibilité au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
(PRPGD) d'Ile-de-France**

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Ile-de-France - Approuvé le 12 novembre 2019

Orientation globale	Sous-orientation	Axes (A) / Préconisations (P) / Recommandations (R) / Objectifs (O)	Projet concerné ?	Commentaires	
1 - LUTTER CONTRE LES MAUVAISES PRATIQUES		P1		Poursuivre la mise en oeuvre du plan d'action « Ile-de-France propre » en amplifiant la logique de partenariats et la mise en réseau des acteurs par l'organisation d'une journée régionale annuelle.	
		P2		Favoriser le contrôle et la répression de ces pratiques en mobilisant les parquets et en étant force de proposition pour faire évoluer le cadre réglementaire, en lien avec la FREC et en accompagnant les acteurs dans sa mise en oeuvre.	
		P3		Développer des dynamiques de surveillance et d'éducation des territoires pour responsabiliser l'ensemble des acteurs à l'impact économique et environnemental de ces pratiques. La mise en place de chartes territoriales pourrait être expérimentée.	
		P4		Apporter collectivement des réponses adaptées aux besoins des artisans, des agriculteurs et autres producteurs de déchets pour favoriser les pratiques vertueuses.	
2 - ASSURER LA TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE	Déchets organiques	A1		Promouvoir le retour des éléments nutritifs au sol en favorisant l'utilisation d'engrais organiques issus des déchets organiques (agricoles, domestiques et industriels).	
		A2		Améliorer la connaissance des cycles franciliens de l'azote et du phosphore, rechercher des solutions pertinentes.	
		A3		Développer l'agriculture et le maraîchage de proximité et hiérarchiser l'affectation des sols.	
		A4		Transformer les pratiques alimentaires des Franciliens.	
	Déchets de chantier	A1	X	Partager, maintenir, adapter et prolonger la durée de vie des espaces et des bâtiments.	Des pistes de réflexion sont étudiées pour permettre la réutilisation des bâtiments en fin d'exploitation du datacenter.
		A2	X	Améliorer la connaissance des gisements et renforcer la traçabilité des matériaux et déchets de chantiers.	Les déchets de chantier seront caractérisés et envoyés vers les filières de traitement adaptées.
		A3		Faire monter en compétences et mettre en réseau les acteurs du BTP afin de faire évoluer les pratiques.	
		A4	X	Limiter l'emploi de matériaux neufs et promouvoir le développement de l'utilisation de matériaux de construction alternatifs.	Les façades du bâtiment incorporeront notamment des panneaux en fibres ciment, matériau composite 100 % recyclable aux étages supérieurs, ainsi que des profils métalliques en aluminium 100 % recyclable.
	Déchets plastiques	A1		Faire des collectivités et de la Région Ile-de-France des vecteurs clés de promotion des principes de l'économie circulaire et de l'usage des matériaux alternatifs dans les travaux d'aménagement et de construction.	
		A2		Réduire drastiquement le recours au plastique à usage unique au niveau régional.	
		A3		Stimuler la demande pour les plastiques recyclés.	
	Déchets d'équipements électriques et électroniques	A1		Soutenir l'innovation afin de réduire la production de déchets plastiques.	
		A1		Soutenir le développement de nouveaux projets d'économie circulaire des EEE.	
		A2		Encourager la réparation et la remise en état des EEE.	
		A3		Réaliser des campagnes de sensibilisation relatives à des bonnes pratiques de consommation et d'allongement de vie d'EEE.	
	Véhicules hors d'usage	A1		Faire des administrations publiques franciliennes les promoteurs de l'économie circulaire des EEE.	
		A1		Développer des filières locales d'économie circulaire de véhicules.	
		A2		Soutenir l'innovation et l'expérimentation autour de l'économie circulaire des véhicules.	
	Déchets textiles, linge de maison et chaussures	A1		Renforcer l'offre de mode éco-responsable en Ile-de-France.	
		A2		Faire évoluer les comportements des consommateurs.	
		A3		Développer l'économie circulaire des textiles professionnels.	
	Déchets d'éléments d'ameublement	A1		Renforcer la communication autour du réemploi et de la valorisation des meubles auprès des particuliers, des professionnels et des collectivités.	
		A2		Faire développer l'offre d'économie circulaire de l'ameublement en Ile-de-France.	
	3 - MOBILISATION GENERALE POUR REDUIRE NOS DECHETS	Déchets ménagers et assimilés	O1		Une nouvelle approche de prévention des déchets sur le terrain francilien.
O2				Diminuer de 10 % la quantité globale de DMA entre 2010 et 2025 et entre 2010 et 2031.	
O3				Diminuer de moitié le gaspillage alimentaire d'ici à 2025 et de 60 % en 2031 par rapport à 2015.	
O4				Déployer la pratique du compostage de proximité.	
O5				Doubler l'offre de réemploi, réutilisation et réparation à destination des franciliens en 2031.	
O6				Déployer la consigne pour réemploi sur le territoire francilien en 2021.	
O7				Equiper 25 % des boîtes aux lettres franciliennes en autocollants "STOP PUB" en 2025 et 35% en 2031.	
Déploiement de la tarification incitative (TI)		O1		Contribuer, sur le territoire francilien, à l'objectif national de déploiement de la TI pour les déchets ménagers et assimilés avec un objectif de couverture de la population francilienne par la TI de 360 000 habitants en 2020, de 1 800 000 en 2025 et de 3 600 000 en 2031.	
		O2		Favoriser l'innovation pour identifier des modalités de déploiement en zone urbaine dense et en ayant recours aux techniques de comportement.	
Déchets des activités économiques (DAE) hors SPGD		A1	X	Mobiliser, informer et former pour un engagement de l'ensemble des activités économiques franciliennes vers la prévention et la valorisation des DAE (mise en oeuvre décret 5 flux).	Le site produira globalement peu de déchets. Conformément à la certification LEED notamment, les déchets seront triés (déchets ménagers, papier/carton, emballages, verre, DEEE, effluents pollués, ...), recyclés autant que possible, les déchets informatiques (matériel à renouveler) seront triés et gérés / valorisés selon la filière dédiée. Les déchets dangereux seront évacués par des entreprises spécialisées. Une zone spécifique sera dédiée aux déchets sur le site, avec des bennes de tri. Les clients de COLT, en tant que propriétaires des équipements informatiques présents dans les salles informatiques, devront traiter eux-mêmes la fin de vie de leur matériel. Une bonne gestion des déchets est imposée aux clients, qui ont l'obligation de faire appel à des professionnels agréés suivant les exigences réglementaires.
		A2		Accompagner les entreprises, industries, services et commerce: Mobiliser et accompagner les secteurs de l'audiovisuel et du spectacle vivant c'est-à-dire poursuivre la mobilisation des acteurs initiée en 2016 afin de communiquer, informer et former sur la prévention et la valorisation des déchets, et les accompagner vers la prévention (éco-conception des décors), l'optimisation du tri des déchets, la création de matériaux, les activités de réemploi.	
4 - METTRE LE CAP SUR LE "ZERO DECHET ENFOUÏ"		Actions	A1		Expérimenter un engagement volontaire des exploitants pour programmer la réduction progressive des capacités annuelles régionales tout en favorisant leur répartition territoriale, démarche co-pilotée par l'Etat et la Région.
			A2		Créer les conditions pour réduire les flux orientés vers les ISDND (maximisation prévention, valorisation matière, valorisation énergétique).
			A3		Prévoir des modalités spécifiques pour l'accueil des déchets issus de situations exceptionnelles.
	A4			Prévoir des modalités spécifiques pour l'accueil des déchets issus de situations exceptionnelles.	
	A5			Appliquer les principes de proximité et d'autosuffisance aux flux interrégionaux.	
	Préconisations	P1		Réduire les quantités de DNDNI admises en installation de stockage.	
		P2		Mettre en place un plafond aux capacités annuelles des ISDND en 2020 et 2025.	
		P3		Favoriser une répartition territoriale équilibrée des ISDND.	
	Recommandations	R1		N'orienter aucun déchet autre qu'ultime vers la filière de stockage à l'horizon 2025.	
		R2		Prendre en compte l'incidence des déblais issus des travaux du Grand Paris.	
5 - RELEVIER LE DEFI DU TRI ET DU RECYCLAGE MATIERE ET ORGANIQUE	Déchets ménagers et assimilés	O1		Améliorer les performances de collecte sélective des DMA et des papiers pour atteindre 41,74 kg/hab. en 2025 et 44 kg/hab. en 2031.	
		O2		Harmoniser les schémas de collecte en 2025 en privilégiant les schémas multi-matériaux.	
		O3		Harmoniser la couleur des contenants sur l'ensemble du territoire francilien en 2031.	
		O4		Redynamiser la collecte en communiquant.	
	Déchets des activités économiques hors SPGD	O1		Structurer le réseau d'accueil avec des solutions de proximité adaptées et orienter préférentiellement les déchets des professionnels sur ces structures, afin de soulager les déchèteries publiques tout en garantissant des conditions économiquement viables pour les déchèteries professionnelles.	
		P1		Amélioration du maillage des points de collecte dédiés aux professionnels via l'identification des zones déficitaires.	
	Filières à responsabilités élargies (REP)				
	Déchets organiques				

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Ile-de-France - Approuvé le 12 novembre 2019

Orientation globale	Sous-orientation	Axes (A) / Préconisations (P) / Recommandations (R) / Objectifs (O)	Projet concerné ?	Commentaires	
6 - VALORISATION ENERGETIQUE	Préconisations	P1 Limiter la capacité d'incinération sans valorisation énergétique			
		P2 Mettre en adéquation le parc actuel des UIDND avec les nouveaux besoins augmentation du PCI des déchets et de leur volumétrie, traitement des fumées, valorisation des mâchefers...			
		P3 Sans créer de nouveaux sites d'UIDND, améliorer et sécuriser l'outil industrie d'un point de vue technique et sanitaire			
		P4 Favoriser l'optimisation logistique et la mutualisation des sites existant			
		P5 Encourager les filières réversibles de valorisation énergétique des déchets notamment les CSR.			
	Actions	A1 Soutenir les investissements nécessaires pour améliorer et sécuriser le parc de UIDND.			
		A2 Poursuivre la logique de coordination initiée par le Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers (75), avec les autres syndicats de traitement.			
		A3 Favoriser la valorisation des mâchefers			
		A4 Légitimer la filière des CSR, aider à son financement et faciliter son acceptabilité, stabiliser son cadre réglementaire			
		A5 Transformer progressivement les incinérateurs dédiés aux résidus d'épuration des eaux en unités de valorisation énergétique			
7 - METTRE L'ECONOMIE CIRCULAIRE AU CŒUR DES CHANTIERS	1. Prévenir et gérer les déblais des chantiers du Grand Paris	O/P1 Favoriser le réemploi des déblais sur site ou des chantiers de proximité	X	Une gestion environnementale du chantier sera mise en place, dont les conditions seront fixées dans un document spécifique. Les déchets de chantier seront triés et envoyés vers les filières de valorisation dédiées. Les déblais de chantier seront réutilisés au maximum sur le site pour le terrassement et l'aménagement des zones paysagères. Un diagnostic PEMD (Produits, Equipements, Matériaux, Déchets) sera réalisé.	
		O/P2 Mieux valoriser les déblais : dépollution, réemploi et recyclage	X		
		O/P3 Favoriser la valorisation matière des déchets de chantier à travers des projet d'aménagement, notamment le réaménagement des carrières	X		
		O/P4 Limiter le stockage	X		
	2. Renforcer l'offre et la demande en matériaux secondaires issus du réemploi et du recyclage	P1 Appuyer la recherche et l'innovation pour la création de nouveaux matériaux techniques.			
		P2 Favoriser l'expérimentation dans le cadre des chantiers du Grand Paris et des Jeux Olympiques, qui doivent jouer un rôle d'accélérateur des changements de pratiques.			
		P3 Accompagner le développement de l'ensemble de ces filières pour structurer et diversifier le marché des matériaux alternatifs issus du recyclage			
		P4 Soutenir la création des plateformes et procédés industriels nécessaires pour passer de l'expérimentation à la production industrielle			
	3. Répondre aux enjeux spécifiques du secteur du bâtiment	P1 Généraliser le tri sur chantier et la dépose sélective, dépose sélective et développer les filières de recyclage des DNDNI du BTP.	X	Une gestion environnementale du chantier sera mise en place, dont les conditions seront fixées dans un document spécifique. Les déchets de chantier seront triés et envoyés vers les filières de valorisation dédiées.	
		P2 Mettre en place des comités de filières afin d'identifier les besoins, freins et leviers pour faciliter le déploiement des filières régionales de gestion des DNDNI.			
8 - REDUIRE LA NOCIVITE DES DECHETS DANGEREUX ET MIEUX CAPTER LES DECHETS DANGEREUX DIFFUS	DD hors DASRI	P1 Mener des actions de communication pour mettre en oeuvre des actions de prévention et de réduction des DD (éco-conception, changement de pratiques, substitution de produits).	X	Les déchets dangereux seront générés à de rares occasions, notamment en fonction des opérations de maintenance et/ou de nettoyage. Ils sont en quantité aussi réduite que possible et ne peuvent être substitués de par l'activité qui est menée (batteries, déchets DEEE, déchets souillés, boues de séparateurs d'hydrocarbures). Les clients de COLT, en tant que propriétaires des équipements informatiques présents dans les salles informatiques, devront traiter eux-mêmes la fin de vie de leur matériel. Une bonne gestion des déchets est imposée aux clients, qui ont l'obligation de faire appel à des professionnels agréés suivant les exigences réglementaires.	
		P2 Suivre le taux de valorisation des DD pour analyser et comprendre ses variations, tout en distinguant taux de valorisation matière et taux de valorisation énergétique.			
		P3 Communiquer, informer et innover pour réduire les DD			
		P4 Réduire et collecter les DD de ménages et des collectivités			
		P5 Réduire et collecter les DD diffus des activités économiques.	X		
	DASRI	P1 Mener des opérations de prévention auprès des établissements de santé et des producteurs de DASRI semi-diffus.		Les déchets dangereux seront collectés dans des contenants spécifiques et évacués par une société spécialisée vers les filières adaptées à leur traitement.	
		P2 Augmenter le captage des DASRI diffus des professionnels			
		P3 Augmenter le taux de captage des DASRI-PAT.			
		P4 Encadrement des imports de DASRI			
9 - PREVENIR ET GERER LES DECHETS ISSUS DE SITUATIONS EXCEPTIONNELLES	Identifier les installations permettant de traiter les déchets en situation exceptionnelle	A1 Développer la connaissance des interactions entre événements exceptionnels et production de déchets.		Les effluents pollués seront circonscrits sur le site et évacués dans une filière de traitement spécifique.	
		A2 Intégrer la prise en compte de la problématique déchets dans les dispositifs de gestion de crise.	X		
		A3 Limiter les quantités de déchets produites en situation exceptionnelle.	X		
		A4 Accompagner la gestion des déchets en période de crise pour gérer les déchets et en faciliter le tri			
	Identifier les enjeux logistiques de gestion des déchets en situation exceptionnelle				L'aire de dépotages disposera d'une cuve de rétention avec vanne de fermeture pour limiter la dispersion de polluants en cas de fuite ou de déversement accidentel. Les bassins de rétention enterrés du site pourront également être mis en rétention après fermeture de la vanne de sectionnement.